Hérault : Pourquoi la mère de famille a voulu tuer ses enfants (Addendum)

21/11/2010 à 14h12

Addendum du 21/11/2010 : Tractations politiques et judiciaires en coulisses

Parce que deux visions s'opposaient, jeudi soir. Celle du parquet : pour des faits aussi graves, la détention provisoire s'imposait. Celle de son avocate, Me Iris Christol, et de la juge d'instruction en charge du dossier, qui l'ont finalement emporté : une hospitalisation d'office et un contrôle judiciaire à l'issue étaient la solution. L'avocate, avec le magistrat, ont demandé qu'un psychiatre intervienne, pour qu'il puisse dire la nécessité d'une hospitalisation d'office.

Or, le parquet souhaitait l'incarcérer et ensuite effectuer l'examen psychiatrique. Il ne voulait pas de cette hospitalisation immédiate. Du coup, le juge et l'avocate ont fait appel à une tierce personne, capable de signer l'arrêté d'hospitalisation d'office, en l'occurrence l'élu municipal de permanence, Michael Delafosse, chargé de la culture. Ce dernier s'est déplacé au palais et, convaincu du bien-fondé de la demande, a signé.

Midi Libre

En fait, cette femme a eu une violente dispute avec son mari à propos de la fête de l'Aïd-el-Kébir : ce dernier aurait acheté des moutons pour le sacrifice rituel, sans en informer sa compagne, alors que le couple est en proie à des difficultés financières.

Lundi, elle achète un jerrycan d'essence pour son funeste dessein d'immolation et récupère une bombonne de gaz. Attend

que son mari fasse sa sieste pour partir de leur domicile de Mauguio et emmener ses deux progénitures au Mc Donald’s. Ou elle écrase des anxiolytiques dans son foulard, qu’elle fait absorber en douce à ses enfants.

Elle les conduit ensuite jusqu’à Villetelle, sur un chemin isolé où elle les asperge d’essence, se recouvrant également d’hydrocarbure. Elle a un briquet. Mais elle tombe à moitié inconsciente à cause des vapeurs d’essence et ses enfants crient, alertant le promeneur providentiel qui leur a sans doute sauvé la vie.

Midi Libre

(Merci à Miserecord)